

Bienveillant, mais pour qui ?

A l'issue de l'audience prud'homale du 9 mars, la direction de La Poste a été contrainte de reconnaître la véracité des plaintes portées par Emmanuelle, agent de traitement colis à Val de Reuil. Concrètement, elle reconnaissait le harcèlement et les agressions sexuelles subis par Emmanuelle.

Toutefois, la suite de cette histoire démontre tout le don d'ubiquité des patrons de La Poste. Le 12 mars, le médecin traitant d'Emmanuelle de 2008 à 2015 était convoqué devant le conseil de l'ordre des médecins à la suite d'une plainte de la direction de La Poste. Cette dernière accuse le médecin d'avoir écrit, dans un certificat, qu'Emmanuelle avait subi un grand stress en lien avec le travail. Il est pour le moins paradoxal, en même temps, de reconnaître qu'une salariée a subi 2 tentatives de viol sur son lieu de travail et de contester un certificat médical qui ne fait que constater qu'elle a subi un grand stress lié au travail !

La plainte de La Poste étant antérieure à sa reconnaissance des faits, la fédération Sud-PTT a alerté, le 13 mars, Monsieur Desjacques, récent DRH de La Poste, le prophète du management bienveillant. Elle lui demandait de mettre fin à la plainte. Ce 27 mars, nous n'avons toujours pas de réponse et le médecin est convoqué pour le 17 avril. Cette attitude de la direction de La Poste est inadmissible et abjecte. Est-elle consciente de la situation qu'elle fait vivre à Emmanuelle ? !

Par ailleurs, Mr Desjacques professe pour un management bienveillant, mais pour qui ? Les coupables d'agressions sexuelles ? Il est à souligner que l'agresseur est parti en retraite dans des conditions bien particulière. Dès l'annonce de l'ouverture d'une procédure disciplinaire à son encontre, son départ en retraite a été bouclé en 2 mois alors que le délai réglementaire est de 6 mois.

Si elle persistait, l'inertie du DRH serait une grande entaille dans la confiance que Sud-PTT et toutes les femmes en bute à la phallogratie pourraient lui accorder.

Une autre aberration vient de surgir dans ce dossier. Sud-PTT avait alerté Mr Lemaire, ministre de tutelle, le 2 mars. Sa réponse, par le biais de son chef de cabinet, est consternante. Elle se concentre en une phrase : « Le ministre a pris bonne note des éléments d'information que vous lui avez communiqués et les a transmis à ces services »... Aucun commentaire n'est nécessaire pour démontrer le peu de considération de la part du ministre !

Justice pour Emmanuelle et pour toutes les femmes victimes de sexisme !

Paris, le 30 mars 2018